

21 novembre 2007

N° 55 – 2007

*Pour toute information complémentaire, contacter :*

**Beat W. Werder** +33 (0)1 46 98 71 39

Directeur de la Communication

**Marco Circelli** +33 (0)1 46 98 72 17

Directeur des Relations Investisseurs

## SCOR remporte un prix grâce à son modèle d'actionnariat salarié intégré

SCOR a remporté le deuxième prix du Grand Prix de l'Actionnariat Salarié 2007 dans la catégorie des sociétés du SBF250. Ce prix a été décerné au Groupe en reconnaissance de la qualité de son plan d'actionnariat salarié intégré et de ses efforts pour y associer les collaborateurs.

Denis Kessler, Président-Directeur Général de SCOR, a déclaré: « Je suis ravi que SCOR ait remporté ce prix. L'actionnariat salarié constitue un élément très important de la culture institutionnelle de SCOR et ce prix vient confirmer notre conviction que les actionnaires salariés jouent un rôle essentiel dans la réussite durable de notre société. Le groupe SCOR s'est engagé à augmenter la part des capitaux propres détenue par ses salariés. »

Les trophées ont été remis lors du « Salon Actionaria » le 16 novembre au Palais des Congrès à Paris. La remise des prix a été organisée par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés (FAS), le journal La Tribune et l'agence de communication financière « Synerfil ». Le premier prix dans la catégorie SBF250 a été remis à la société Thalès et le troisième prix au Groupe Latécoère.

Le jury a félicité SCOR pour l'information mise à la disposition de ses collaborateurs au sujet de l'actionnariat salarié, ainsi que pour les efforts mis en place pour le favoriser, notamment à travers l'Association Internationale des Salariés Actionnaires de SCOR (AISAS) et du site web qui lui est dédié. Les Plans d'Attribution Gratuite d'Actions de la société, mis en place dès 2004, ont également attiré l'attention des juges. En effet, SCOR a été l'une des premières sociétés à créer de tels plans à l'international, ce qui témoigne de l'innovation du Groupe dans ce domaine.

Les actionnaires salariés de SCOR détiennent un peu moins de 1% du capital de la société. Dans les cinq ans à venir, l'AISAS vise à augmenter la part de l'actionnariat salarié à 3% du capital et élever la proportion des adhérents à 60% des salariés du Groupe. L'actionnariat salarié constitue un outil clé d'intégration des collaborateurs du monde entier suite aux fusions avec Revios (en 2006) et Converium (en 2007).

\*  
\* \*

### SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au Capital

de 1 439 335 470,20 Euros

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro D.07-0294 (tel que mis à jour par la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183, le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR et le prospectus d'admission de SCOR visé par l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro 07-0115, tel que mis à jour par la première note complémentaire visée par l'AMF le 23 avril 2007 sous le numéro 07-0131 et la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183 décrit un certain nombre de risques et d'incertitudes importants relatifs à l'Offre et le rapprochement avec Converium.

## SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle  
92074 Paris La Défense Cdx  
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00  
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09  
[www.scor.com](http://www.scor.com)

RCS Nanterre B 562 033 357  
Siret 562 033 357 00020  
Société Européenne au Capital  
de 1 439 335 470,20 Euros